

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 30/11/2023

VOI.23.00.A02928

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE DES LILAS, AVENUE DES GERANIUMS, RUE DES PAQUERETTES et RUE
DES JEANNETTES

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu l'arrêté n°VOI.23.00.A02794 en date du 09/11/2023

Vu la demande de l'entreprise COLAS

Considérant Que des travaux de réfection des trottoirs rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers :

- RUE DES LILAS dans sa partie comprise entre la RUE DES CRAS et l'intersection AVENUE DES GERANIUMS / RUE DE LA CORVEE
- à l'intersection AVENUE DES GERANIUMS / RUE DE LA CORVEE au droit de la RUE DES LILAS (partie haute)
- RUE DES LILAS au droit de l'intersection AVENUE DES GERANIUMS / RUE DE LA CORVEE pour les véhicules en provenance de la RUE DE CRAS
- RUE DES LILAS dans sa partie comprise entre la RUE DES PAQUERETTES et l'intersection AVENUE DES GERANIUMS / RUE DE LA CORVEE
- RUE DES PAQUERETTES
- RUE DES JEANNETTES jusqu'au carrefour à sens giratoire avec l'AVENUE DES GERANIUMS

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté VOI.23.00.A02794 du 09/11/2023, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 07/12/2023.

Article 2 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 3 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 29 NOV. 2023

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée